

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00678

Numéro SIREN : 305 082 513

Nom ou dénomination : LELONG ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2022 sous le numéro de dépôt 2944

LELONG ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 88 665 euros
Siège social : 14 AVENUE MARTIN DAUCH,
11400 CASTELNAUDARY
305 082 513 RCS CARCASSONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le seize septembre,
A 11 heures,

La **société Groupe Automobile Tisserand**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 200 Avenue de L'Europe Albasud, 82000 MONTAUBAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 902 241 553, Représentée par son Président, **Monsieur Gaël TISSERAND**,

Associée unique de la société **LELONG ET FILS**,

En présence de **Madame Nathalie LELONG**, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de **Madame Nathalie LELONG** de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée à compter du 17 septembre 2022 :

la société **Groupe Automobile Tisserand**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 200 Avenue de L'Europe Albasud, 82000 MONTAUBAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 902 241 553, représentée par **Monsieur Gaël TISSERAND**, Président.

Monsieur Gaël TISSERAND, au nom de la société Groupe Automobile Tisserand qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa

6

société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Gaëli TISSERAND

P/ la société Groupe Automobile Tisserand

Associée unique

« Bon pour acceptation des fonctions de président »